

Renseignements :

ERAGE - Délégation Bourgogne

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

Date

Le 13/10/2016

Horaires

De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Lieu de la formation

DIJON - Salle et lieu à Confirmer

Intervenant(s)

Maître Grégory MOUY, Avocat au Barreau de PARIS

Prérequis :

Durée

6:00 heures

Spécialisation

Droit commercial, des affaires et de la concurrence

Niveau :

2/ Perfectionnement 4/ Actualisation

Objectif de la formation :

- Assimiler les évolutions fondamentales issues de la réforme du droit des contrats
- Appréhender les particularités essentielles propres aux contrats conclus dans le cadre de relations d'affaires.

Programme :

I Introduction générale sur le contexte de la réforme

- La philosophie générale de la réforme
- L'entrée en vigueur de la réforme
- Un droit des contrats modernisé mais pas bouleversé, même si certaines évolutions sont fondamentales

II Les principaux apports de la réforme au stade de la formation du contrat

- La confirmation des solutions jurisprudentielles au stade de la négociation du contrat (quelques nouveautés toutefois : focus sur l'obligation légale de confidentialité)
- La relative continuité des solutions à propos des conditions de validité du contrat (focus sur la violence économique)
- Les apports décisifs de la réforme s'agissant des avant-contrats (promesses unilatérales et pactes de préférence)
- La portée de l'entrée dans le Code civil des clauses abusives (quelle est son articulation avec le « déséquilibre significatif » L 442-6, I, 2° du Code de commerce ?)
- (...)

III A propos de quelques impacts de la réforme au stade de l'exécution du contrat

- Les apports essentiels de la réforme s'agissant des sanctions de l'inexécution contractuelle
 - L'exception d'inexécution : quelles nouveautés ?
 - La consécration d'un droit à l'exécution forcée, avec ses limites
 - L'avènement d'une sanction nouvelle : la réduction du prix
 - La résolution du contrat : le renforcement du rôle joué par la volonté unilatérale
 - La réparation du préjudice résultant de l'inexécution du contrat



ÉCOLE DES AVOCATS - GRAND-EST

BULLETIN D'INSCRIPTION

LA RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS : QUELS CHANGEMENTS DANS LES RELATIONS D'AFFAIRES ?

A retourner à :

ERAGE - Délégation Bourgogne

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

Date

Le 13/10/2016

Horaires

De 9h30-12h30 / 14h 17h

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

DIJON - Salle et lieu à Confirmer

Niveau

2/ Perfectionnement 4/ Actualisation

Spécialisation

Droit commercial, des affaires et de la concurrence

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

70 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public : 210 €/jour

Avocat 2 premières années d'exercice : 150 €/jour